

Marseille, le 10 janvier 2023

**Compte rendu de la réunion du Conseil du
Département Informatique et Interactions n°78
qui s'est tenue le vendredi 15 décembre 2023 à 14h00**

Réunion présidée par Djamal HABET, Directeur du Département.

Etaient présents : Nadia CREIGNOU – PR (en visio), Isabel DEMONGODIN – PR (en visio), Djamal HABET – PR, Jean-Luc MARI – PR, Alexis NASR – PR, Séverine FRATANI – MCF, Benjamin MONMEGE – MCF, Noël NOVELLI – MCF, Nicolas PROCOVIC – MCF (en visio), Raquel URENA-PEREZ – MCF, Gisèle FIOL – IATSS.

Étaient excusés : Frédéric BÉCHET – PR (procuration A. Nasr), Cécile CAPPONI – PR, Rachid OUTBIB – PR (procuration D. Habet), Marc ALLAIN – MCF (procuration D. Habet), Léonor BECERRA-BONACHE – MCF (procuration R. Urena-Perez) Line JAKUBIEC-JAMET – MCF (procuration N. Novelli), Laurence MOURET – PR - Doyenne de l'UFR Sciences- invité permanent, Emmanuel GODARD - Directeur Institut Archimède, invité permanent.

Invités :

Secrétaire de séance : Gisèle FIOL – BIATTS, responsable administrative du département.

Ordre du Jour :

- 1/ Validation PV n° 77
- 2/ Informations du directeur
- 3/ Nouvelle offre de formation 2024 : structure basse et coût
- 4/ Mentorat : nouveaux maîtres de conférences
- 5/ Règles d'attribution des services 2024-2025
- 6/ Questions diverses

1/ Validation PV n°77

Le PV n° 77 est approuvé à l'unanimité.

2/ Informations du directeur

Djamal Habet annonce que Christophe Pellegrino quittera ses fonctions de vice-doyen enseignement à la fin du mois de janvier 2024. Laurence Mouret, Doyenne de la faculté des sciences, a proposé cette fonction à Djamal Habet, qui a accepté la proposition. La prise de fonction se fera à la fin du mois de janvier 2024. Il indique que selon le règlement intérieur du département informatique et interactions, la fonction de directeur du DII sera assurée par le directeur adjoint. Jean-Luc Mari, actuellement directeur adjoint du DII, a accepté l'administration, en attendant que des élections soient organisées avant les vacances d'été 2024 pour élire le futur directeur ou la future directrice.

- Campagne emploi 2024-2025

Composition comité de sélection poste MCF 27

- Rang A internes : Pierre-Alain Reynier (président), Djamal Habet (représentant de la faculté des sciences), G. Di Molfeta
- Rang A externes : Simon Perdrix (DR, LORIA, INRIA), Christine Solnon (PR, CITI, INSA de Lyon, Marie-Pierre Béal (LIGM, Université Gustave Eiffel)
- Rang B internes : Francesca Chittaro (représentante LIS), Clara Bertolissi, Arnaud Labourel

- Budget 2023

L'exécution s'est terminée le 12 décembre 2023. L'ensemble des crédits a été consommé.

Le département a fait le choix cette année de rénover des salles d'enseignements :

- 1 salle de cours à Saint-Jérôme
- 1 salle de TP à Saint-Jérôme
- Service A22 et A21 à Saint-Jérôme : complément de rénovation
- Salle CH301 (salle de réunion, Saint Charles, avec la participation du département de Mathématiques
- Acquisition de mobiliers neufs pour ces salles
- Équipement de 6 salles par du matériel de vidéo-projection à Saint-Jérôme
- Équipement de la salle CH301, Saint-Charles, par un matériel de visio-conférence
- Achat d'un robot (25K€) pour l'automatisme
- 100 K€ ont été mis en réserve auprès de la faculté des sciences pour les travaux de la salle robotique, prévus en 2024

L'état détaillé de l'exécution du budget 2023 sera présenté à la prochaine réunion du conseil.

- Elections collège Usagers

Les élections se tiendront les 21 et 22 février 2024. Le mandat est pour une durée de 2 ans.

- Renouvellement siège CD-CME/ATER du DII

Aucune candidature n'a été déposée suite à l'appel effectué.

Le siège est actuellement vacant.

- Conseil stratégique international de la fondation A*Midex

Un avis défavorable a été émis pour la poursuite de l'institut Archimède. Sa direction mène des discussions auprès d'A*Midex et la gouvernance d'AMU pour exercer un droit de réponse à cet avis et analyser son impact. Les fonds alloués par A*Midex pour les formations (dispositif Tiger en l'occurrence) ou la recherche (allocation de bourses de thèse), via l'institut Archimède, ne seraient pas remis en cause.

L'institut IPhu (Physique de l'Univers) a eu également un avis défavorable. L'institut Laennec a reçu un avis favorable pour sa poursuite.

- Fermeture vacances de Noël

Tous les sites de l'AMU seront fermés du 23 décembre 2023 au 01 janvier 2024 inclus.

Tous les sites de l'UFR Sciences seront fermés du 23 décembre 2023 au 03 janvier 2024 inclus.

- Projet de création d'une filière de formation auteurs des enjeux des transitions environnementales et industrielles porté par Romain Laffont (Polytech).

Les discussions sont en cours

- o Création de nouveaux métiers autour des industries vertes, décarbonation de l'industrie existante
- o 3 rythmes : régulier (assimilé à une école d'ingénieur classique), soutien (2ans de master, 2 ans d'école d'ingénieur) et intensif (1ere année en école d'ingénieur et 2 années de master avec des enseignements complémentaires)

- Télé-enseignement (NOF)

Pour chaque UE : mise en place d'une page AMETICE avec un masque structure unique, pour présenter des informations de base (organisation, nombres d'examens ...) pour faciliter la communication envers les étudiants.

- Date du prochain conseil du DII

La date est fixée au vendredi 19 janvier 2024, 14h00.

3/ Nouvelle offre de formation 2024 : structure basse et coût

- o *Coût :*

A ce jour, nous ne disposons pas de toutes les informations portant sur les coûts des formations.

- *Portail Descartes, Master Informatique et portail Descartes* : la modélisation et le calcul des coûts ne sont pas finalisés.
- *Licence informatique* : une première estimation met en avant un surcoût d'environ 2000 HEQTD explicable par le passage à des groupes de TP à 20 au lieu de 30 étudiants qui sont financés dans le cadre du contrat objectifs-moyens conclu avec la gouvernance. A cela s'ajoute une mise en place consolidée de la double licence Mathématiques-Informatique.
- *LP-MEP, L3 SPI - parcours EEA, parcours CCI* : le coût resterait stable
- *L3 SPI - parcours SITER* : coût Pacome 24-25 évalué à 778 HEQTD
- *Master TSI* : réduction des coûts par le passage de 3 à 1 parcours.

Une analyse fine sera réalisée dès l'obtention des coûts des différentes formations.

○ *Structure basse :*

Au niveau du portail Descartes, second semestre, l'UE « Programmation Python (6 ECTS) » a été créée à destination des étudiants qui poursuivraient en Licence de Mathématiques (LM). Celle-ci s'ajoutera à l'UE « Programmation Java (6 ECTS) » à destination des étudiants souhaitant intégrer la licence Informatique. Le département de Mathématiques (DM) ont émis le vœu que l'UE « Programmation Python » soit assurée par le DII afin de garantir une bonne qualité d'enseignement, notamment pour les CM. Parallèlement, le DM propose de transférer la charge d'une UE de 3 ECTS de LM, 3^{ème} année, du DII vers le DM.

Après discussion entre les membres du conseil, il a été convenu que l'UE « Programmation Python » serait assuré par le DII, particulièrement pour les CM, sous réserve de l'analyse de la soutenabilité de l'ensemble de l'offre de formation à la charge du DII, dès la disponibilité de l'ensemble des coûts des formations rattachées au DII.

4/ Mentorat : nouveaux maîtres de conférences

AMU souhaite accompagner les nouveaux EC, sur les thèmes intégration, recherche et enseignement, par la mise en place du mentorat porté l'école de développement des talents.

Le mentorat est basé sur le volontariat des nouveaux recrutés et les mentors devraient répondre à certains critères tels que :

- Partager les valeurs portées par AMU,
- Être senior,
- Avoir une activité en recherche et en enseignement,
- Avoir une bonne connaissance du fonctionnement d'AMU,
- Pas de relation hiérarchique avec le recruté,
- Le mentor doit être d'un laboratoire différent si la discipline concernée existe dans plusieurs laboratoires. Dans le cas contraire, le mentor et le nouveau recruté doivent être des équipes différentes d'un même laboratoire,
- Proximité géographique (même Campus)

Au DII, Paul Chauchat (61è, Saint-Jérôme), Moussa Labbadi (61è, Saint-Jérôme), Ivan Rasskin (27è, Luminy) ont été recrutés en septembre 2023 et sont volontaires pour un mentorat.

Les montors suivants ont été proposés par la composante (Cyril Terrioux a été proposé par le directeur du DII), discutés et validés par le conseil du DII :

Paul Chauchat : Sana Sellami, Cécile Capponi Nicolas Prcovic, Cyril Terrioux

Moussa Labbadi : Sana Sellami, Cécile Capponi Nicolas Prcovic, Cyril Terrioux

Ivan Rasskin : Nadia Creignou, Clara Bertolissi, Alexis Nasr, Arnaud Labourel

Nadia Creignou, Alexis Nasr et Nicolas Prcovic ont exprimé leur accord de principe pour être mentors.

5/ Règles d'attribution des services 2024-2025

Point de vue de la faculté des Sciences :

« Les 2 objectifs fixés par l'équipe de direction pour le prochain contrat sont rappelés : que tout enseignant puisse délivrer un enseignement en licence et en master et qu'il puisse déterminer

préférentiellement 2 sites d'enseignement. Il est souligné que l'offre de formations doit être complètement déployée et soutenue. Les échanges laissent apparaître la nécessité :

- de clairement énoncer les objectifs et les impératifs relatifs à la nouvelle offre de formation à l'ensemble des enseignants,
- de porter une attention particulière aux ATER et aux CD-CME afin qu'ils puissent prétendre aux mêmes objectifs fixés pour tous les enseignants/enseignants-chercheurs,
- d'établir les règles de construction d'un service enseignement en conseil de département ainsi que la répartition des heures d'enseignement en présentiel et en télé-enseignement,
- de rappeler que sont prioritaires les enseignements de l'UFR Sciences, ainsi que ceux qui reposent sur une entente entre composantes (PeiP6, l'INSPE et Neurosciences pour la licence de psychologie),
- de souligner qu'un enseignement n'appartient pas à un collègue. »

Afin d'assurer une attribution des services 2024 – 2025 de façon transparente et équitable, la direction du DII propose de :

- Établir des règles,
- Désigner par le conseil d'une commission d'attribution des services et de définir de son mode de fonctionnement
- Établir un calendrier : émission des vœux, proposition de services et validation
- Valider les services par le conseil du département

Concernant les règles, il a été proposé de se baser sur deux principes et s'appuyer sur les règles utilisées en 2018, telles que détaillées ci-dessous :

- Premières règles / principes :
 - 2 sites préférentiels maximum à exprimer par chaque enseignant
 - Pouvoir enseigner en licence et en Master
- Règles utilisées en 2018 :
 1. *Les cours magistraux (CM) des UE obligatoires et des UE optionnelles dont l'ouverture est certaine, et qui sont sans conflit, seront affectés.*
 2. *L'affectation d'un CM ira de pair avec l'affectation à 1 groupe TD/TP si un vœu a été formulé dans ce sens et si cette affectation est sans conflit.*
 3. *En cas de conflit sur un CM :*
 - *Le responsable d'année est prioritaire pour assurer un CM de l'année ;*
 - *L'enseignant souhaitant assurer le même CM sur 2 sites sera prioritaire ;*
 - *L'enseignant dont le service s'étend de la licence au master sera privilégié ;*
 - *L'enseignant souhaitant un CM qu'il n'enseignait pas jusqu'à présent sera privilégié afin de favoriser le renouvellement*
 - *Il sera tenu compte enfin de l'avis du responsable d'année, de parcours ou de mention.*
 4. *En cas conflit sur un TD ou un TP :*
 - *Priorité sera donnée au chargé de CM pour 1 groupe de TD/TP*
- *Limites :*
 - *Aucun TD/TP ne devrait être affecté si le CM n'est pas affecté.*
 - *Aucun sur-service ne sera proposé sur la base de vœux conflictuels.*

Djamal Habet propose que le bureau DII affine une proposition de règles qui sera présentée, discutée et validée à la prochaine réunion du conseil.

6/ Questions diverses

Benjamin Monmege relève qu'il manque des EC pour le salon des étudiants des 19 et 20 janvier, et que personne ne s'est positionnée pour les JPO sur les sites de St Jerome, St Charles et Luminy. Une relance sera faite.

La séance est levée à 16h30.

